



**Réinscription à la demi-pension -TARIF DE RESTAURATION
SCOLAIRE 2019-2020**

**La réinscription et la demande de tarifs sont à déposer à
l'intendance**

avant le 7 juin 2019

Dans le cadre du dispositif Rest'O Collège, le tarif de la demi-pension est fixé par le Conseil départemental en fonction de votre quotient familial.

➤ **Je fais calculer mon tarif de demi- pension par le service comptabilité du collège, je transmets les documents suivants :**

- Le formulaire « demande de tarif » dûment complété, (voir document joint)
- L'attestation de paiement CAF de moins de 3 mois mentionnant le quotient familial, le nom de votre enfant ainsi que sa date de naissance.

➤ **Le calcul du tarif en ligne devrait être possible à compter du 3 juin 2019 (<https://services-en-ligne.valdoise.fr/>) sous réserve d'informations complémentaires du Conseil départemental / Si je choisis cette possibilité, je fournis :**

- L'accusé réception par les services du Département de votre demande de calcul en ligne (copie du mail)

➤ **Je ne fournis aucun des documents demandés et je prends connaissance que le tarif appliqué sera de 5.05 €**

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

Pour information le barème et tarifs ont été fixés par délibération n° 2-06 du Conseil départemental du 27 avril 2015

	Quotient	Tarif
INFERIEUR OU EGAL	300	1.20
ENTRE	301 et 500	1.75
ENTRE	501 et 750	2.60
ENTRE	751 et 1 000	3.40
ENTRE	1 001 et 1250	4.25
SUPERIEUR ou EGAL	1251	5.05
Famille d'accueil	Pas de quotient familial	3.40
Incomplet ou hors délai		5.05